

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1000-02
CONSULTATION ÉCRITE**

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation publique des personnes habiles à voter.

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro P1-1000-02 intitulé :

RÈGLEMENT 1000-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1000 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL.

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux modifié par le décret 2020-049 prévoit que la Ville peut remplacer la consultation publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du projet de règlement ci-haut mentionné, à la séance ordinaire tenue le 24 août 2021 et par la résolution numéro 2021-08-197, le conseil a remplacé l'assemblée publique de consultation prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite de 15 jours ;

Avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

QUE toute personne qui désire transmettre des questions ou des commentaires à propos du règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac- Service de l'urbanisme
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
- urbanisme@vsmsll.ca

QUE ce projet vise à modifier les affectations du sol, soit l'annexe 2, afin de prendre en considération la modification au règlement de zonage 1400-71 laquelle vise la de modification la zone C-604 qui est une zone commerciale pour la remplacer par la zone M-509, soit une zone mixte. La grille des spécifications de la zone M-509 est également créée.

QUE ce projet contient des dispositions susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière, aux heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la Ville.


QU'une présentation du projet est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/vie-municipale/avis-publics/> dans la section Service de l'urbanisme- Consultation publique.

Ce projet de règlement vise la zone M-509 identifié sur le croquis ci-après :



ZONE VISÉE

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 25^e jour du mois d'août 2021.


M^e Marie-Josée Russo
Greffière